

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DU 87 Classification de nouvelles voies du 18e arrondissement au titre des droits de voirie.

M. Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales en sa partie législative et notamment les articles L 2213-6 et L 2331-4 ;

Vu l'article L 113-2 du code de la voirie routière ;

Vu la délibération D-1085, en date du 7 juillet 1986 ;

Vu la délibération D-422, en date du 21 mars 1988 ;

Vu la délibération D-673, en date du 30 mai 1988 ;

Vu la délibération D-46, en date du 30 janvier 1989;

Vu la délibération D-1099, en date du 26 septembre 1994 ;

Vu la délibération D-1526, en date du 20 novembre 1995 ;

Vu la délibération D-1917, en date du 16 décembre 1996 ;

Vu la délibération DFAE-48, en date du 23 juin 1997 ;

Vu la délibération DFAE-01, en date des 23 et 24 octobre 2000 ;

Vu la délibération 2003-DFAE-315, en date du 24 mars 2003 ;

Vu la délibération 2003-DU-196, en date des 24 et 25 novembre 2003 ;

Vu la délibération 2005-DU-159, en date des 17 et 18 octobre 2005 ;

Vu la délibération 2011-DU-29 en date des 28, 29 et 30 mars 2011 ;

Vu la délibération 2019-DU-181 en date des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018 ;

Vu la délibération 2019-DU-195 des 1^{er}, 2, 3 et 4 octobre 2019 ;

Vu la délibération 2018-DU-174 en date des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018 ;

Vu la délibération 2019 DU 103 des 1^{er}, 2, 3 et 4 avril 2019 ;

Vu la délibération 2019-DU-118 en date des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 ;

Vu la délibération 2019-DU-196 des 1^{er}, 2, 3 et 4 octobre 2019 ;

Vu la délibération 2018-DU-223 en date des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018 ;

Vu la délibération 2019-DU-134 en date des 12, 14 et 15 novembre 2019 ;

Vu la délibération 2019-DU-103 en date des 1^{er}, 2, 3 et 4 avril 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu le projet en délibération, en date du 22 septembre 2020, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'affecter un classement au titre des droits de voirie de voies du 18^{ème} arrondissement, ayant fait l'objet d'une nouvelle dénomination. A l'exception d'une voie, les autres espaces sont déjà incorporés dans le domaine public routier ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Olivia POLSKI au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : À compter de la date d'effet de la présente délibération, le classement des voies publiques servant de calcul aux droits de voirie est mis à jour conformément au tableau ci-après.

Code informatique Ville de Paris	Quartiers	Nom	Débouche/Arrive	proposition de catégorie
6207	Chapelle	Place des Messageries de l'Est	Attribuée à la place publique située à l'intersection des rues Pajol, Philippe de Girard et du Département (18 ^e)	4
NC	Grandes-Carières	Place Claude Nougaro	Attribuée à une emprise, domaine public de la Ville de Paris, située entre la rue Caulaincourt et l'avenue Junot, au droit du 40-42 avenue Junot, (18 ^e)	2
4324	Goutte-d'Or	Passage du Gué	Attribuée à la voie, propriété communale, commençant au 79, rue de la Chapelle et finissant rue Pierre Mauroy (CP/18) (18 ^e)	3
2068	Grandes-Carières	Promenade Claude Estier	Attribuée au terre-plein central entre les rues Belliard et Leibniz, propriété communale, depuis la rue Jean Dolfus jusqu'au droit du 70 rue Leibniz (18 ^e)	3

Article 2 : A compter de leur incorporation dans le domaine public routier, le classement des voies publiques servant de calcul aux droits de voirie est établi conformément au tableau ci-après.

Code informatique Ville de Paris	Quartiers	Nom	Débouche/Arrive	proposition de catégorie
7361	Goutte-d'Or	Rue Pierre Mauroy (CP/18)	Commençant au numéro 59, rue de la Chapelle et finissant au numéro 29bis boulevard Ney (18 ^e)	3
NC	Goutte-d'Or	Rue Eva Kotchever (CW/18)	Commençant au numéro 39, rue Pierre Mauroy et finissant au numéro 40, rue des Cheminots (18 ^e)	3
NC	Goutte-d'Or	Allée Lydia Becker (CV/18)	Commençant au numéro 31 rue Pierre Mauroy et finissant au numéro 32, rue des Cheminots (18 ^e)	3

NC	Goutte-d'Or	Allée Léon Bronchart (CU/18C)	Commençant au numéro 29, rue Pierre Mauroy et finissant au numéro 30, rue des Cheminots (18e)	3
NC	Goutte-d'Or	Rue de la Concertation (CT/18)	Commençant au numéro 23, rue Pierre Mauroy et finissant au numéro 24, rue des Cheminots (18e)	3
NC	Goutte-d'Or	Rue du Fret (CS/18)	Commençant au numéro 17, rue Pierre Mauroy et finissant au numéro 18, rue des Cheminots (18e)	3
NC	Goutte-d'Or	Rue Mado Maurin (CR/18)	Commençant au numéro 11, rue Pierre Mauroy et finissant au numéro 12, rue des Cheminots (18e)	3
1958	Goutte-d'Or	Rue des Cheminots (CQ/18)	commençant 7, rue Pierre Mauroy (CP/18) et finissant voie 43, rue Pierre Mauroy (CP/18) (18e)	3
NC	Goutte-d'Or	Place Cheikha Remitti	Emprise située entre les rues de la Goutte d'Or et Polonceau (18 ^e)	4

Article 3 : La recette globale à escompter sera constatée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris (exercice 2020 et/ou suivants).

Article 4 : Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris et M. le Directeur de l'Urbanisme sont chargés de l'application de la présente délibération.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO